



## Naissance au Gabon de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.10.2021

### Documents à soumettre

- Acte de naissance** établi 3 jours après la naissance. Ce document peut être obtenu auprès d'une mairie de votre choix, sur présentation du certificat d'accouchement

#### **Ou si la naissance a été annoncée tardivement (dépassement du délai légal de 3 jours)**

- Jugement supplétif** d'acte de naissance établi par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance, pour les déclarations non faites dans le délai de 3 jours
- Acte de naissance** établi sur la base du jugement supplétif
- Certificat d'accouchement** établi par la maternité (afin de pouvoir établir le jugement)

#### **En sus, si les parents n'étaient pas mariés ensemble au moment de la naissance de l'enfant :**

- Tous les actes se référant à la **naissance** du parent gabonais (voir chapitre « Naissance »)
- L'attestation de célibat** du parent gabonais au moment de la naissance de l'enfant (en cas de divorce/veuvage : jugement de divorce ou acte de décès du conjoint précédent)
- Une copie du **passport**, ou par défaut de la carte d'identité gabonaise

#### **En sus, de la part du père célibataire :**

- Acte de reconnaissance de paternité ou d'affiliation

Si le père célibataire insiste pour que l'enfant porte son nom de famille :

- Jugement de reconnaissance de paternité autorisant le père à faire mention de son nom sur l'acte de naissance

ou

- Décret portant autorisation de changement de nom établi par le Président de la République

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- Formulaire de déclaration concernant la vérification volontaire de documents d'état civil étrangers, dûment daté et signé

Veillez contacter l'ambassade de Suisse à Kinshasa pour un devis exact pour la vérification approfondie des documents par un avocat-conseil de la représentation suisse

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

Cette procédure peut prendre plusieurs mois et le résultat de cette vérification ne lie pas l'autorité d'état civil compétente dans sa décision.

## Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Mais veuillez contacter l'ambassade de Suisse à Kinshasa pour un devis exact pour la vérification approfondie des documents par un avocat-conseil de la représentation suisse.

654, Bd. Colonel Tshatshi  
B.P. 8724  
Gombe, Kinshasa  
Téléphone: +41 58 464 18 01, Fax: +41 58 464 18 04  
kinshasa@eda.admin.ch